

POURQUOI REALISER CET ACTE ?

• Dans la BPCO

Dépistage et surveillance d'un trouble ventilatoire obstructif (BPCO).

Un test de spirométrie devrait être effectué systématiquement chez les patients fumeurs de plus de 35/40 ans (fumeurs ou ayant arrêté dans les deux années précédentes) ou à partir de 15 Paquets-Année (1 paquet de cigarettes par jour pendant 15 ans).

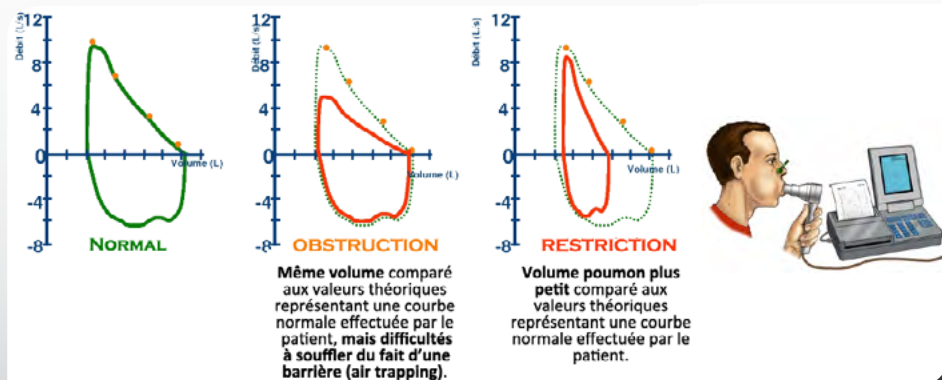
Une surveillance annuelle est recommandée.

• Dans l'asthme

Dépistage et surveillance d'un trouble ventilatoire restrictif (asthme).

La spirométrie est nécessaire dans le bilan diagnostique. Une surveillance annuelle est recommandée.

La ROSP 2017 contient un indicateur de suivi annuel des enfants asthmatiques (réalisation une fois par an d'une exploration fonctionnelle respiratoire chez les 6-15 ans).



Matériel

Un spiromètre type minispir, un pince nez jetable, un embout jetable, un B2.

Pour des informations complémentaires :

- [ameli.fr](https://www.ameli.fr) , espace médecin (préciser spirométrie dans le moteur de recherche)
- [spirometrie.fr](https://www.spirometrie.fr)
- [spirometres.fr](https://www.spirometres.fr)

COMMENT COTER SELON LA CCAM ?

- **Code CCAM : GLQP012**

Mesure de la capacité vitale lente et de l'expiration forcée, avec enregistrement [Spirométrie standard]

- **Tarif : 40,28 €**

Cet acte n'est **cotable** que si les résultats de la spirométrie sont « imprimables ».

COMMENT TRACER CET ACTE DANS LE DOSSIER MEDICAL DU PATIENT ?

Intégrer au dossier du patient les tracés et mentionner la conduite thérapeutique.